

















Les Organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNL et UNEF s'indignent de l'utilisation de l'article 49.3 de la Constitution pour faire passer sans débats à l'Assemblée Nationale la loi retraites combattue depuis près de trois mois et rejetée par une majorité de Français-es.

Preuve supplémentaire de l'incapacité du gouvernement à convaincre sur son projet, ce coup de force est aussi un nouveau signe de mépris du gouvernement vis à vis de l'Assemblée, de l'opinion et du mouvement social. Cela ne fait que renforcer la détermination qu'elles montrent depuis maintenant plus de deux mois à continuer leur combat contre cette loi injuste.

Le projet de système par points représente un recul pour les droits à la retraite de toutes les générations et particulièrement des jeunes. Le refus de ce projet est là et ancré parmi les salarié.es du privé comme du public.

Le gouvernement s'obstine alors qu'il est incapable de fournir une évaluation sincère sur l'impact financier et de lever les incertitudes sur le montant des pensions et l'âge de départ à la retraite. Ce qu'a souligné sévèrement le Conseil d'Etat.

Le gouvernement refuse d'aborder la question du partage des richesses pour financer les retraites et se place dans une logique de croissance infinie.

D'autre part, les débats à l'assemblée confirment que l'âge d'équilibre, clé de voute de leur système, conduira à imposer un départ à 65 ans et au-delà.

Parce qu'elles contestent le cadrage gouvernemental imposé pour la conférence de l'équilibre et du financement, les organisations tiendront leur propre conférence sur le système de retraite. Lors de cet événement, des experts et des économistes interviendront pour un vrai débat contradictoire sans lettre de cadrage! Cette initiative sera déclinée sur tout le territoire.

Les Organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNL et UNEF dénoncent en particulier toutes les inégalités subies par les femmes aggravées par le projet de réforme des retraites :plus possible de neutraliser les périodes de temps partiel, le chômage ou les interruptions pour prendre en charge les enfants et les personnes dépendantes, majorations pour enfants rognées, pensions de réversions excluant désormais les couples divorcés et accessibles seulement une fois à la retraite... Les professions dans lesquelles les femmes sont concentrées paient un lourd tribut : plus de reconnaissance de la pénibilité et de départ avant 62 ans pour les 400 000 aides - soignantes, infirmières et sages -femmes, effondrement de la retraite des 600 000 enseignantes...

Elles appellent à participer aux actions et manifestations pour l'égalité tout au long de la vie entre les femmes et les hommes lors de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes le 8 mars et autour de cette date.

> ARRAS, vendredi 6 mars, 18h, Beffroi Retraite aux flambeaux